

La feuille de houx

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).

**Joyeux Noël à tous
et très bonne année 2012**



*Le
mot
du
maire*



Sans y prendre garde tant les mois passent vite, la fin de l'année 2011 est déjà là. Elle s'achève pour la commune avec de belles promesses d'avenir. En effet, le conseil municipal a pris la décision de remplacer son actuel Plan d'occupation des sols (POS) par un Plan Local d'urbanisme (PLU). Ainsi, la commune va se pencher sur ce qu'elle souhaite devenir pour les 10 prochaines années.

Mais ce n'est pas tout ! Si les subventionneurs veulent bien nous épauler, la réfection de la rue de Chamoust et la sécurisation à la sortie de l'école pourront être engagées dès 2012. Les dossiers sont prêts et ont pris la direction de Melun.

De beaux projets pour Sainte-Aulde qui, pierre après pierre, continue à s'améliorer.

En attendant de vous souhaiter, comme d'habitude, les vœux de 2012 le samedi 14 janvier, très joyeux Noël à toutes et à tous.

Gérard GEIST

SOMMAIRE

- **Le lavoir de Pisseloup renaît p. 3**
- **La taxe d'aménagement remplace la TLE p. 4**
- **Une parcelle de terre offerte à la commune p. 4**
- **Actualité de l'école p. 5**
- **Sainte-Aulde participe au projet de parc naturel régional p. 6**
- **L'agenda p. 8**





QUOI DE NEUF AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Lors de sa séance du 28 octobre 2011, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- faire passer en investissement les frais de réhabilitation de l'église afin de pouvoir récupérer la TVA ;
- demander une subvention au titre des amendes de police en vue d'un important projet de sécurisation de la sortie de l'école et de ses abords ;
- réparer une erreur matérielle relative aux honoraires dus au Cabinet Greuzat lors de ventes et échanges de sentes ;
- autoriser le centre de gestion de la fonction publique territoriale à participer à un appel d'offre à concurrence pour les assurances des personnels ;
- réviser l'annualisation du temps de travail de l'une des secrétaires administratives ;
- signer avec l'ACIF-centre social intercommunal la convention de partenariat relative au festival des Belles histoires ;
- renouveler la convention de partenariat avec l'école de musique intercommunale relative aux interventions musicales à l'école de Sainte-Aulde ;
- solliciter une subvention auprès du conseil général en vue de la sécurisation de la statue de saint Fiacre ;
- accepter de signer la convention proposée par le conseil général relative au salage du CD 80 en cas de neige ;
- adhérer au syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) afin de faire progresser et de participer au projet de création d'un parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.

Lors de sa séance du 28 novembre 2011, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- adhérer aux missions optionnelles et de signer la convention proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale relatives au suivi des carrières du personnel communal ;
- engager la procédure d'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) en remplacement du POS actuellement en vigueur (voir p. 3) ;
- actualiser le montant de l'indemnité annuelle versée au Trésorier Payeur ;
- autoriser le maire à signer le don d'une parcelle de terre à Chamoust ;
- de signer l'avenant d'augmentation des tarifs de la médecine du travail (CORELEX) ;
- autoriser le Trésorier Payeur à exercer des poursuites par voie d'obligation à tiers détenteur à l'encontre de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement du Pays fertois (ASEPF) ;
- ajouter le volet « sécurisation de l'école » au contrat triennal en cours ;
- rejeter la proposition du Centre national de la fonction publique territoriale qui demande aux communes d'adopter une motion contre le Gouvernement qui a prévu de réduire de 10 % la cotisation qu'il verse au CNFPT ;
- et à 12 voix pour et 2 contre :
- fixer le taux de la nouvelle taxe d'aménagement (voir p. 3).



11 NOVEMBRE 2011

LES ENFANTS ONT ÉCRIT ET DIT UN POÈME

La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 a, comme d'habitude, honoré les morts pour la France devant le monument aux morts de Sainte-Aulde, puis dans le cimetière devant la stèle de la paix. Mais, pour le 93^{ème} anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 de Caroline PICARD, avaient rédigé un très beau poème pour la paix dans le monde et se sont répartis la tâche pour le dire au micro. Bravo et merci beaucoup pour cet hommage des jeunes à ceux qui donnèrent leur vie pour notre pays.

Les discours prononcés sont accessibles en ligne sur le site internet de la commune :

www.sainte-aulde.fr

A noter : les comptes rendus des conseils municipaux sont en ligne sur le site internet de la commune : www.sainte-aulde.fr. Ils sont volontairement détaillés afin de permettre à ceux qui ne peuvent pas assister aux conseils qui, rappelons-le, sont publics, de suivre au plus près l'actualité communale.

Mairie

10 rue du bourg
77260 SAINTE-AULDE
Tél. : 01 60 23 65 16 – Fax : 01 60 23 59 36
mairie@sainte-aulde.fr
www.sainte-aulde.fr

Directeur de la publication : Gérard GEIST
Maquette et impression en interne

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi, mardi et mercredi : 9 h - 12 h
Vendredi : 14 h - 17 h.

Permanence du maire
Tous les mardis de 15 h à 17 h.
ou sur rendez-vous.

Permanence des adjoints au maire
Evelyne Pascard : le lundi de 10 h à 12 h.
Francis Thominet : le mercredi de 10 h à 12 h.



VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ

PATRIMOINE

REGAIN DE JEUNESSE POUR LE LAVOIR DE PISSELOUP

Pisseloup est un hameau que nous partageons avec les communes de Montreuil-aux-Lions et de Bézu-le-Guéry. Le chemin qui grimpe du CD 16 au carrefour des Trois communes a été refait (busages compris) par Montreuil-aux-Lions, alors qu'il y est mitoyen avec Sainte-Aulde. C'était bien le moins que de donner un coup de neuf au lavoir situé en contrebas, sur le territoire de Sainte-

Aulde, abandonné et enlaidi depuis bien longtemps. La municipalité a confié à l'ACIF ce chantier de réinsertion pour personnes en recherche d'emploi. Et les cantonniers ont finalisé le travail. Coût : 2 675,59 € HT.



SALAGE D'HIVER

CONVENTION SIGNÉE AVEC LE DÉPARTEMENT

Le conseil général de Seine-et-Marne a renouvelé son offre de se retirer de son obligation de saler par temps de neige la voirie départementale CD 80 en échange de la fourniture de l'équivalent de 6 passages, au lieu de 4 l'an dernier (environ 1,6 tonne). En effet, le 25 octobre 2010, le conseil

avait repoussé cette proposition regrettant un nouveau transfert de charges de services publics au détriment des communes, à fortiori de petite taille comme Sainte-Aulde.

Considéré comme non prioritaire par le département, le CD 80 est salé par les cantonniers afin de ne pas laisser cet axe principal bloqué de circulation, ainsi la commune fera au moins l'économie de tonnage de sel, pour une charge de travail qu'elle effectue de toute façon.

Quelques chiffres : notre département compte 4 400 kms de routes départementales et 514 communes. 310 agents sont affectés à cette mission de météo et d'intervention climatique. 28 saleuses. 4 millions d'€ par an.

Comme chaque année, la commune a préparé ses réserves de sel : 12 tonnes.

A savoir : s'informer au 0 800 077 001 et www.seine-et-marne.fr



SÉCURITÉ À LA SORTIE DE L'ÉCOLE

UN VASTE PROJET ENGAGÉ

La Feuille de chou n° 74 avait déjà évoqué la question de la sécurité à la sortie de l'école. La pose de plots sur le trottoir côté église a été réalisée pour la rentrée scolaire. Les voitures qui empêchaient les enfants et leurs parents d'emprunter le trottoir ne peuvent plus y stationner. Les deux parkings de l'église ne sont pas loin !

Parallèlement, les résultats de l'étude demandée à la Direction départementale du territoire (DDT, ex DDE) ont été rendus en octobre et des aménagements de trottoirs supplémentaires bordés de balustrades seront réalisés dès qu'auront été obtenues les subventions espérées. A suivre donc, mais pas avant le 2^{ème} semestre 2012...

DÉLINQUANCE

ENCORE UN BANC DÉGRADÉ !

Le banc situé au terrain de sport sur les bords de Marne a été retrouvé entièrement détruit. Une voiture certainement nerveuse ou alcoolisée et qui n'a pas eu le courage de se dénoncer, a donc supprimé un banc supplémentaire. Ils ne seront pas remplacés. Les cantonniers réfléchissent à créer des bancs en ciment.





« LES AMIS DE SAINTE-AULDE » **FIN D'ANNÉE EN BEAUTÉ**



Samedi 19 novembre, c'était la soirée Beaujolais qui a réuni 52 personnes autour d'un copieux menu, du vin nouveau

comme il se doit et la bonne humeur toujours au rendez-vous. L'association remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné un bien utile et réussi coup de main pour cette soirée.

Dimanche 27 novembre, un voyage en car vers Paris a emmené 30 personnes au théâtre des Deux ânes pour un spectacle plein d'humour « Panique au FMI ».

PLAN LOCAL D'URBANISME SAINTE-AULDE SE LANCE !

Le plan d'occupation des sols (POS) de Sainte-Aulde aura 10 ans l'an prochain. De nouvelles réglementations se sont accumulées depuis, comme les lois récentes de Grenelle 1 et 2. Le schéma directeur d'Ile-de-France a été adopté par la région en 2008, le schéma de cohérence territoriale (SCOT), commun aux Pays fertois et de l'Ourcq est en cours. Et surtout, notre commune évolue et doit prévoir son avenir à long terme.

D'autant que l'Etat envisage de soumettre les communes qui seront encore sous le régime de POS en 2014, à des PLU intercommunaux. Ne perdons pas de temps pour décider nous-mêmes de l'avenir de notre village. En sa séance du 28 novembre dernier, le conseil municipal a donc décidé d'engager la procédure de PLU.

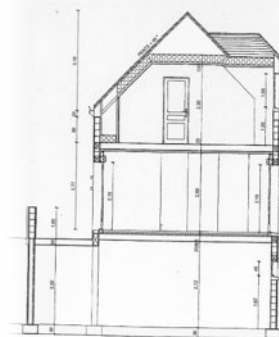
La Feuille de chou se fera régulièrement l'écho des travaux et des consultations qui seront ouvertes à la population. A suivre donc.



TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT 3 % POUR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 prévoit de remplacer la taxe locale d'équipement (TLE) que paient les foyers qui réalisent des travaux de bâti (création d'une maison, agrandissement, etc.) par la taxe d'aménagement (TA) et ce, à compter du 1^{er} mars 2012.

La TA est assise, comme l'ex TLE, sur la superficie foncière bâtie, mais elle inclut des zones jusque-là exonérées (garage, sous-sol). En conséquence, à taux équivalent, le montant perçu par la commune sera accru. La simulation réalisée par les services de l'État sur les permis de construire 2009, montre que la base de calcul passerait de 159 343 € (ex TLE) à 189 704 € (TA), soit 14,66 % d'augmentation. Ce taux peut être revu chaque année et peut être fixé par secteur sur le territoire communal et ce, en fonction des projets éventuels de la commune en termes d'urbanisme et donc d'aménagements collectifs. En sa séance du 28 novembre, le conseil a décidé de maintenir le taux déjà appliqué pour la TLE, soit 3%.



Hauteur Maxi par rapport au TN avant travaux : 10,00 m

DONATION D'UNE PARCELLE FIN HEUREUSE D'UNE VIEILLE AFFAIRE

Depuis plusieurs années sur une parcelle de terrain située à Chamoust, s'étaient installés des squatteurs et les riverains subissaient de nombreuses nuisances. Après de multiples démarches pour évincer les squatteurs et tenter d'acquérir ce terrain, la commune en est devenue propriétaire le 2 décembre 2011, grâce au don qu'en a fait à la commune sa généreuse propriétaire, Mme Rosa PATRUNO.





ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL LES HAMEAUX CONCERNÉS

Le 10 octobre dernier, la communauté de communes accompagnée de Véolia, avait organisé une réunion d'information à l'intention des habitants des hameaux qui n'ont pas encore bénéficié du tout-à-l'égout. La loi sur l'eau régit le traitement des eaux usées pour les habitations en assainissement individuel. Un diagnostic des installations existantes (épandage, fosses septiques, puisards, etc.) est en cours. Véolia a pris contact avec les 178 foyers concernés de la commune. Ensuite, aucune obligation légale d'effectuer les éventuels travaux de mise aux normes. Sauf pour les écoulements qui nuiraient gravement à l'environnement proche, ainsi que lors de la vente du bien. Les travaux devront alors être effectués soit par le vendeur, soit par l'acquéreur dans un délai d'une année.

Renseignements : 01 60 22 10 92 (Barthélémy Guignard) et sur le site Internet de la CCPF ou sont accessibles les informations générales sur le SPANC.

CONTRAT TRIENNAL DEMANDE RELANÇÉE

La Feuille de chou s'en est déjà fait l'écho. La réfection de la rue de Chamoust qui devient de plus en plus urgente tant elle est dégradée et peu sûre, ne peut se faire qu'avec le concours du département, dans le cadre d'un contrat triennal. Un premier projet pour lequel la commune avait obtenu 50 % de subvention a dû être abandonné en raison de l'urgence de création de la nouvelle école. Il a été relancé et une récente réunion avec les représentants du département, de l'Agence de l'eau et du cabinet Greuzat en charge des études, a permis de présenter une seconde fois le dossier pour l'obtention des subventions.



ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE LES ENFANTS ONT DU GOÛT !



Lors de la « semaine nationale du goût », toute l'équipe enseignante de l'école des Noisetiers a tenu à montrer aux enfants que le goût et l'apprentissage de la cuisine font aussi partie de l'éducation. Bien sûr, confectionner des tartes normandes a été plus apprécié que la dictée ! Sous la houlette de deux « professeurs de goût » bénévoles, MM. KILLIOZ, traiteur à Nanteuil-sur-Marne (repreneur de l'entreprise CADIC) et BOUVET de COOKATHOME, traiteur à domicile, les 18 et 19 octobre dernier, tout le monde a chaussé son chapeau de cuisinier, a épluché et coupé les pommes et préparé le goûter, auquel le maire et Evelyne PASCARD, adjointe au maire, avaient été conviés pour leur plus grand plaisir gustatif ! Des diplômes du « meilleur petit chef » ont été remis et rendez-vous a été pris pour l'année prochaine avec peut-être une manifestation d'une plus grande ampleur.



EXERCICE DE CONFINEMENT

Dans le cadre des mesures de prévention en cas de sinistres qui pourraient toucher la commune et donc l'école, l'équipe enseignante a mené un exercice dit de confinement, en octobre dernier. Il s'agissait de maintenir les enfants dans une même pièce durant une heure, tandis que les secours s'organisaient ou que le risque se dissipait. Résultat excellent : regroupement immédiat de tous les enfants, calme et concentration de tous. Seul bémol : fenêtres fermées, la chaleur dans la salle était tropicale !



ENVIRONNEMENT

SAINTE-AULDE S'ENGAGE DANS LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN

Depuis 2008, des études et concertations entre de nombreux partenaires, dont les collectivités territoriales et des associations, ont été coordonnées par le conseil régional d'Ile-de-France et ont abouti à un projet de création d'un parc naturel régional (PNR) regroupant 132 communes de Seine-et-Marne, dont notre village.



Aujourd'hui, il fallait décider d'adhérer ou pas au syndicat de préfiguration du PNR dont les travaux permettront à terme de créer vraiment ou non le PNR, d'en fixer les règles et les modalités de fonctionnement. Et pour cela, sa charte devra être rédigée. Encore de nombreuses années de travail et de concertation.

En sa séance du 28 octobre 2011, le conseil municipal a décidé d'adhérer au syndicat. Le coût en est modique (0,40 € x 630 habitants = 252 €). Voici les raisons de cette décision adoptée à l'unanimité en conseil municipal :

- le périmètre du futur PNR (132 communes actuellement) n'étant pas encore fixé, il serait dommage que, par la non adhésion de la commune de Sainte-Aulde, celle-ci soit évincée dudit périmètre ;
- la participation à ce syndicat permettra de participer aux travaux à venir et donc d'influer à la fois sur les contenus, mais aussi sur l'éventuelle révision de ses statuts, sur les garanties financières des collectivités concernées, sur les poids respectifs des communes et intercommunalités au sein du Bureau du syndicat et enfin, sur l'élaboration de la future charte.

- l'enjeu est de taille pour notre Pays fertois sur les plans environnementaux, sociaux, économiques et les communes doivent s'impliquer pour être actrices et non seulement spectatrices d'une évolution majeure de leur territoire ; sachant que la démarche PNR est très différente de celle d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou d'un Schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF), puisqu'elle n'est pas un simple document d'urbanisme de référence, mais une dynamique disposant de moyens et de projets.

- la contribution demandée est modeste : 0,40 € par habitant soit 252 € à ce jour pour la commune de Sainte-Aulde, la sortie du syndicat est possible à tout moment et l'adhésion n'est pas synonyme de création du PNR, puisqu'il ne s'agit à ce stade, que d'études de préfiguration.

LECTURE EN ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

A CAUMONT, UNE BELLE INITIATIVE PRIVÉE

Il fallait y penser, puis le mettre en place ! Jean-Michel COLSON, vite relayé par d'autres habitants de Caumont, a eu l'idée d'aménager une bibliothèque en accès libre et gratuit. Qui veut et quand il le veut, peut emprunter (et même pourquoi pas garder) un ou plusieurs livres, revues, journaux, CD. C'est en extérieur, protégé par un plastic (photo ci contre). Ouvert à toute heure du jour et de la nuit ! Rendez-vous également pour les autres habitants de la commune à l'emplacement du panneau d'affichage et de la boîte aux lettres aux Vires de Caumont.



PROTECTION DU PATRIMOINE SAINT FIACRE EST FIXÉ !

C'était une vieille inquiétude relative à la statue en pierre de saint Fiacre du XV^{ème} siècle, classée par l'État, en 1954, « monument historique » : et si un jour, nous étions victimes d'une tentative de vol ? Il fallait la sécuriser solidement. La municipalité a donc pris l'attache des services compétents du conseil général et de la direction régionale aux Affaires culturelles et a obtenu une subvention à 70 % pour le nettoyage de la statue et des traces de polychromie d'époque, mais aussi et surtout pour l'incorporation en son centre d'une attache en métal, liant la statue à son socle. C'est chose faite aujourd'hui.



à savoir

COMMUNIQUER SON CHANGEMENT D'ADRESSE À LA CNAV

Chaque année, 50 000 courriers reviennent à la Caisse nationale d'assurance vieillesse avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ». Vous êtes retraité francilien ? Pensez à communiquer votre changement d'adresse. Ainsi, le montant de votre retraite pourra figurer sur votre future déclaration de revenus pré-remplie.

www.lassurance retraite.fr ou CNAV 75951 Paris Cedex 19
ou par tél. : 3960.

MESSAGE AUX PUPILLES DE LA NATION

L'association nationale des pupilles de la Nation des orphelins de guerre du 77 recherche les pupilles de la Nation afin de les informer de leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches. En effet, des décrets de 2000 et de 2004 octroient une indemnisation aux enfants dont les parents ont été victimes des guerres 39-45, d'Algérie et d'Indochine.

Contact : Anne-Marie HARCZYNSKI, présidente. Tél. : 01 72 83 16 62 ou anpnogd.77@gmail.com.

COLLECTE GRATUITE DES DÉCHETS DE SOINS

La CCPF a mis en place une collecte des déchets de soins pour les patients du Pays fertois en auto-traitement. Des mini-conteneurs sont fournis dans les locaux de la CCPF et échangés lorsqu'ils sont pleins. Seules formalités : présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Il va de soi qu'il n'est pas demandé de préciser sa pathologie ou son traitement. Le secret médical est naturellement assuré.

Renseignements : 01 60 22 10 92.



Le carnet de Sainte-Aulde

Naissances

Emma AUBERT

est née le 6 octobre 2011.



Derniers jours pour s'inscrire sur les listes électo- rales...

Dernières semaines pour s'inscrire (jusqu'au 30 décembre) sur les listes électorales en mairie. 2012 sera une année riche en élections importantes pour notre pays :

- 22 avril et 6 mai : élections présidentielles.
- 10 et 17 juin : élections législatives.

... et pour une réduction d'impôts en faveur de l'église

Pour 100 € donnés, 66 € déduits de vos impôts. C'est l'un des moyens de réduire ses impôts tout en participant à la réhabilitation de notre église. A ce jour, plus de 8 000 € ont déjà été récoltés. Après la rosace du portail d'entrée et les bancs, une nouvelle tranche est ouverte, consacrée aux trois vitraux situés à gauche de la nef.



Attention : la mairie sera fermée du lundi 26 au vendredi 30 décembre

Un permanence téléphonique est assurée pour l'inscription sur les listes électorales : 06 88 91 76 37.



Les rendez-vous à venir

Mardi 13 décembre à 12 h

« Petite folie » à Sainte-Aulde (*Salle Stoll*)

Jeudi 15 décembre à 14 h

Noël des enfants

On a vu les clowns Frédéricos à la télévision dans un Grand cabaret bien connu. Ils se sont produits à Sainte-Aulde, l'année dernière, pour les enfants de l'école des Noisetiers et ils reviennent cette année. Du cirque et des clowns dans la grande tradition !

(réservé aux élèves de Sainte-Aulde)



Samedi 17 décembre à 16 h

Le CCAS remet les colis de Noël aux anciens, suivi d'une collation (*Salle Stoll*)



Lundi 21 décembre à 20 h

Conseil de la CCPF

Samedi 14 janvier 2012 à 17 h

Vœux du maire et du conseil municipal (*atelier communal*)



Un nouveau Bureau pour CLASS'NOISETTE

Class'Noisette, c'est l'association de l'école et des parents d'élèves. Grâce à elle, chaque année, la kermesse et les spectacles des enfants sont organisés, des achats scolaires sont réalisés, etc.

Présidente : Caroline PICARD

Vice-présidente : Nathalie PRIN

Trésorière : Gaëlle BENOIT

Trésorière adjointe : Florence BAHIN

Secrétaire : Nathalie LE BRETON

Secrétaire adjointe : Amélie BARTOLOMEU

